



Accident causé par un tiers

Par **lidye**, le **01/11/2009** à **19:13**

Bonjour, je suis très ennuyée, hier, un véhicule a percuté l'arrière de ma voiture qui était à l'arrêt dans une file de voitures. Le choc a été violent et m'a projeté sur la voiture de devant qui a eu à son tour un dommage à l'arrière de sa voiture. Suis-je responsable d'avoir été violemment projeté sur la voiture de devant par le véhicule qui a causé l'accident? Mon assurance a-t-elle le droit de me sanctionner au niveau de mon bonus, 0,45 de coefficient actuel? Merci beaucoup de me répondre. Si vous avez des conseils, je suis vraiment preneuse. Merci encore.

Par **jeetendra**, le **01/11/2009** à **19:31**

bonsoir, en principe votre responsabilité ne doit pas être engagée : en effet le Code de la Route impose au conducteur de rester maître de sa vitesse en toutes circonstances, de conserver une distance de freinage, de sécurité suffisante. C'est mon point de vue, demandez l'avis de mes confrères TISUISSE et chaber, cordialement.

Par **lidye**, le **01/11/2009** à **20:57**

merci à vous, comment s'adresser à vos collègues?

Par **Tisuisse**, le **01/11/2009** à **23:49**

Si vous, vous étiez à l'arrêt au moment où le véhicule venant derrière vous, vous a percuté, c'est ce véhicule qui doit endosser 100 % des responsabilités.

Par **chaber**, le **02/11/2009** à **06:11**

Il faut [fluo]absolument[/fluo] que sur les constats soit fait mention de la projection sinon l'assureur considérera que vous avez embouti le véhicule vous précédant et qu'un troisième véhicule n'a pu s'arrêter.

Par **lidye**, le **02/11/2009** à **09:12**

Bonjour et merci à vous trois. Je vais à l'assurance ce matin. Cordialement. Lidye.

Par **lidye**, le **02/11/2009** à **13:06**

Je fais suite à mon contact avec l'assurance pour vous dire que grâce à vos précisions, je vais échapper à une quelconque responsabilité quant à l'accident de Samedi. Mon assurance va se retourner contre le conducteur ayant entraîné la collision. MERCI ENCORE!

Par **jeetendra**, le **02/11/2009** à **13:08**

de rien, bon après-midi à vous.